

BORDEREAU DE DEPOT DES PHOTOS

Les photos doivent être adressées à CONCOURS PHOTO GRAINE D' ORTIE, 16 Rue des Burons 57130 ANCY SUR MOSELLE du 15 Mars au 15 Avril 2008 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

NOM et Prénom de l'AUTEUR:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Tél. et/ou e-mail :

Titre des photos suivi du lieu de prise de vue

1. Lieu:.....
.....

2 Lieu :.....
.....

3 Lieu :.....
.....

4* Lieu:.....
.....

5* Lieu:.....
.....

*** Uniquement si club photo**

J'ai pris connaissance du règlement.

Je déclare être l'auteur des photos ci-jointes .

Ces photos n'ont jamais été présentées à un concours .

Je joins un chèque de 5 € en règlement des droits d'inscription .

Date et Signature:



CONCOURS PHOTO

Article 1: OBJET

Dans le cadre de la FÊTE DU PRINTEMPS 2008 , l'association *GRAINE D'ORTIE* propose un CONCOURS PHOTO réservé à tous les photographes amateurs résidant en LORRAINE, à l'exception des organisateurs, des membres du jury et de leur famille respective.

Chaque concurrent verra au moins une de ses œuvres exposée au Salon d'Honneur de la Mairie d'ANCY SUR MOSELLE du Samedi 26 Avril au Dimanche 4 Mai 2008, jour de la FETE DU PRINTEMPS.

Le droit de participation est fixé à 5 €

Article 2 : THÈME

OH ! LE BEL ARBRE

ATTENTION : 1 Vous éviterez la présence de personnages sur vos photos .
2 Les photos seront prises en FRANCE METROPOLITAINE.
3 Elles seront présentées pour la première fois à un concours.

Article 3: FONCTIONNEMENT DU CONCOURS.

Toutes les photos reçues seront soumises au jury pour établir le classement.

Les **TROIS PREMIERES** photos seront primées. Un **PRIX DU PUBLIC** sera également attribué.

Au terme de ce classement, une sélection sera opérée de telle sorte qu'au moins une photo de chaque concurrent soit présentée à l' expo.

Graine d' Ortie assurera la mise sous cadre de ces œuvres de façon à ce que chacune offre la même qualité de présentation au public.

Au cours de cette expo, les visiteurs, à l'exception des concurrents eux-mêmes, recevront un bulletin de vote.

Les auteurs se garderont d'influencer le choix du public de quelque manière que ce soit sous peine de disqualification.

Si les votes devaient désigner une photo déjà primée par le jury, le prix du public serait attribué à la suivante immédiate.

Un seul prix sera attribué par famille vivant sous le même toit .

Article 4 : DATES- LIMITES DE DEPOT DES PHOTOS.

Les photos sont à faire parvenir au siège du CONCOURS du 15 Mars au 15 Avril 2008, le cachet de la poste faisant foi.

ATTENTION !!! Pour le bon déroulement du concours, *Graine d'Ortie* n'acceptera que les **45 premiers dossiers** .

Article 5 : LES PRIX

- **1^{er} PRIX : Valeur 200 €**
- **2^{ème} PRIX : Valeur 150 €**
- **3^{ème} PRIX : Valeur 100 €**
- **PRIX VISITEURS : Valeur 100 €**

Article 6 : LE JURY

Outre le prix du public, le palmarès sera désigné par un jury composé de :

- 1 photographe professionnel
- 1 agent ONF
- 1 artiste local
- 1 membre de la Fédération Française de Photographie
- 2 membres de *Graine d'Ortie*

Article 7 : FORMAT ET CONDITIONNEMENT DES PHOTOS

Chaque concurrent présentera un **MAXIMUM de 3 PHOTOS COULEUR ou NOIR ET BLANC.**

5 s'il s'agit d'un club photo.

Les photos seront tirées sur PAPIER dans le format 20 x 30cm EXCLUSIVEMENT.

Au dos de chaque photo figureront :

- Le **NOM** et l' **ADRESSE** de l'auteur.
- Son **TITRE** pouvant être constitué d'un texte de 10 mots maxi.
- **Le lieu de prise de vue.**

Les photos seront accompagnées :

- **D'un bordereau de dépôt** (ci-joint au présent règlement) dûment complété et signé.
En signant ce bordereau, chaque concurrent reconnaîtra être l'auteur de ses photos et accepter ce règlement sans réserve.
- **D'un chèque de 5 €** (droits de participation)
- **D'une enveloppe suffisamment affranchie** pour leur **réexpédition** , portant, elle aussi, le nom et l'adresse de l'auteur.

Le tout sera glissé dans une **ENVELOPPE SOLIDE** portant

- **Au recto:** *CONCOURS PHOTO GRAINE D'ORTIE 16 RUE DES BURONS
57130 ANCY SUR MOSELLE*
 - **Au verso:** les coordonnées de l'auteur .
-

Article 8 : UTILISATION DES ŒUVRES.

Par le fait de participer au concours, chaque auteur autorise *Graine d'Ortie* à utiliser et reproduire ses photos pour toute publicité de cette manifestation sans pouvoir prétendre à une indemnité quelconque.

Graine d'Ortie pourrait être amenée à exposer ces œuvres dans les locaux mis à sa disposition par ses partenaires ou des associations proches .

Article 9 : RECUPERATION DES PHOTOS.

Courant Septembre 2008, les photos seront réexpédiées à leur auteur en utilisant l'enveloppe dûment complétée et affranchie jointe à leur dossier .

Les photos qui n'auront pas pu être réexpédiées (non respect des conditions de retour) ou qui n'auront pas été récupérées par leur auteur seront conservées par *Graine d'Ortie* pendant 1 an et 1 jour après la clôture du concours.

Passé ce délai, *Graine d'Ortie* se réserve le droit de les détruire ou d'en jouir en toute liberté en tant qu'œuvre anonyme.

Article 10 : DIVERS.

Ce concours aurait pu s'intituler *Arbres remarquables ...*

Graine d'Ortie a jugé ce thème trop restrictif : Pour l'ONF, l'arbre remarquable est un individu exceptionnel au sein d'un peuplement forestier. Les critères rendant un arbre remarquable sont liés à ses caractéristiques intrinsèques (essence, âge, dimensions, forme, situation, rareté) ou à des raisons historiques, religieuses ou culturelles (coutumes, légendes). D'autres arbres sont recensés comme tels au Muséum d'Histoire Naturelle et excluent parfois le domaine privé.

Ce serait dommage de nous passer du vieux poirier biscornu de votre grand père, n'est-ce pas ?

Et puis, faisons nous plaisir ... C'est un concours photo .

Malgré tout le soin qu'elle s'engage à prendre dans la conduite de cette manifestation, *Graine d'Ortie* ne saurait être tenue pour responsable en cas de disparition ou de dégradation des œuvres . Dans cette éventualité, les auteurs ne seraient remboursés qu'à hauteur de la valeur matérielle de leurs photos .

Graine d'Ortie se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si une raison quelconque devait en contrarier le déroulement normal.

GRAINE D'ORTIE

tient tout particulièrement à remercier ses Partenaïres

PHOTO THIRY METZ

PHOTO PALACE METZ

CRÉDIT COOPÉRATIF DE METZ

Renseignements : e-mail : grainedortie@wanadoo.fr